



L'intendant

No. 20, Février 2010

Bulletin d'information et sélection d'articles pour réflexion sur notre environnement.

La crise écologique actuelle remet-elle en cause notre démocratie?

Certains penseurs écologistes radicaux croient que oui. Pour eux, une dictature verte s'impose pour sauver la vie sur la planète.

Plusieurs écologistes formulent des doutes quant à la capacité de la démocratie de régler les problèmes environnementaux. Certains, comme David Shearman, un médecin australien, considèrent que le caractère indécis des démocraties face aux problèmes environnementaux de la planète mène à l'autodestruction de l'humanité. Monsieur Shearman va jusqu'à prôner l'établissement d'une dictature verte!

Même le bien connu Hubert Reeves, astrophysicien, sans aller jusque là, considère que les démocraties ont le grave défaut d'être assignées à penser à court terme, à l'échelle des mandats électoraux. De son côté, David Suzuki, généticien et communicateur écologiste renommé, affirme qu'avec la technologie, «*l'humanité s'est transformée en force géologique*» avec des conséquences d'une ampleur et d'une imminence insoupçonnée sur les écosystèmes vivants. Or, l'humanité est portée à bout de bras par ces écosystèmes et les bras sont fatigués, exténués. Depuis plus de 20 ans, les êtres humains prennent de plus en plus conscience de cette situation mais, le coup de barre à donner, imposant des changements fondamentaux et radicaux de nos comportements, tarde à venir. On piétine parce que politiquement, dans notre système démocratique, l'objectif de croissance économique est le seul viable même si à peu près tout le monde sait qu'il s'agit d'une croissance dans un vase clos rempli à pleine capacité.

Les changements fondamentaux de comportement, nécessaires pour mettre en échec ce genre de croissance suicidaire pour l'humanité, exigent plus que la logique politicienne du court terme. Pour David Suzuki, cette logique fait en sorte qu'investir en environnement oblige à dépenser énormément sans en retirer le bénéfice politique avant les prochaines élections et laisse d'autres politiciens en recueillir les fruits plus tard. Rien pour encourager nos élus à agir! Malheureusement, en démocratie, le futur n'a pas de pouvoir. Les enfants, non encore nés, qui hériteront des conséquences de nos hésitations et de notre incurie ne peuvent rien dire pour influencer nos gouvernements démocratiquement élus. Seuls les groupes de pression (lobby) ont accès aux leviers pouvant faire bouger les gouvernements et le citoyen du futur n'a aucun groupe de pression pour le représenter.

Faut-il en conclure que seule une dictature verte sauvera l'humanité? À notre avis, bien sûr que non! Historiquement, les dictatures, au pire, ont produit des catastrophes (Hitler, Franco, etc.), au mieux des succès mitigés (Cuba, Chine etc.). La dictature revêt un caractère de dureté et de rigidité mais comme le chêne de la fable de Lafontaine déraciné par le vent, elle finit par être renversée par un courant d'opinion ou une révolution. Au contraire, la démocratie, plus souple comme le roseau, plie lors de la tempête mais s'en remet. En conséquence, en environnement, il vaut mieux s'en remettre à la démocratie pour faire évoluer les choses. Mais la démocratie doit elle-même évoluer. Aussi, quand Hubert Reeves dit que la démocratie «*ne semble pas faite pour régler la crise écologique, mais qu'elle doit s'adapter et se guérir de cette faiblesse*», il a raison.

Mais malheureusement, monsieur Reeves n'a pas expliqué comment, selon lui, la démocratie peut s'adapter pour faire face à la crise écologique actuelle. Quel nouveau moule structural nos sociétés démocratiques, civilisées et éprises de paix, pourraient-elles s'imposer pour que l'humanité s'engage résolument vers un mode de solution? Personne n'a de réponses satisfaisantes à cette question. Mais, ce qui est sûr, c'est que les efforts fournis par nos sociétés jusqu'à ce jour sont insuffisants. Ils le resteront aussi longtemps que les objectifs de «*croissance*» promus par nos gouvernements démocratiques s'appuieront sur les postulats désuets à l'effet que la consommation maximale de biens est nécessaire pour que l'économie des pays soit en santé et qu'il y a place pour une expansion infinie de l'humanité sur la planète.

Comment réformer la démocratie pour que des gouvernements élus mettent un frein à la surconsommation et à la croissance horizontale et en même temps assurent bonheur, santé et prospérité à leur population?

Certaines des idées développées dans ce texte ont été inspirées d'un article publié dans le Journal Le Devoir, édition du 16 avril 2008.



REÇU D'IMPÔTS : « OUI » ou « NON », POURQUOI?

Certains peuvent se demander pourquoi nous insistons pour avoir une réponse à savoir si vous voulez réclamer un reçu pour dons pour fins fiscales. Voici la raison.

Revenu Canada (et Revenu Québec qui applique les mêmes règles) exige que la majeure partie des fonds pour lesquels l'organisme a délivré des reçus de dons, soit utilisés pour la réalisation de ses objectifs de bienfaisance dans l'année qui suit. Il nomme cette exigence le « contingent des versements » qui est le montant minimum qu'un organisme de bienfaisance doit dépenser chaque année. Un organisme qui ne respecte pas son contingent de versements risque de perdre son statut de bienfaisance. Tout va bien pour la majorité des organismes à vocation caritative. Mais pour un organisme comme le CIEL, il devient pratiquement impossible de mettre de l'argent de côté pour achat éventuel de nouveaux territoires.

Par contre, les montants encaissés par CIEL sans délivrance de reçu fiscal peuvent être mis de côté dans le fond d'acquisition. La valeur de ce fonds est rendue publique chaque année lors de la publication des états financiers de CIEL. Les réserves accumulées dans le « fonds d'acquisition » permettront, lors de l'achat d'un nouveau territoire, d'augmenter la mise de fonds et diminuer d'autant la valeur de l'hypothèque et des intérêts subséquents.

Ainsi, si vous êtes avantagés par la délivrance d'un reçu (montant de 20\$ et plus), n'hésitez pas à répondre « oui » à la question. Autrement, vous pouvez répondre « non » et CIEL peut placer cet argent dans son fonds d'acquisition sans pénaliser son « contingent des versements ».

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE 13 JUIN 2010.

À cette occasion, deux conférenciers nous entretiendront de *Rhus radicans*, communément appelé **herbe à puce**.

Tout le monde la craint mais combien peuvent l'identifier? Quelles sont les précautions à prendre? Que faire si on l'attrape?

Denis Gervais, biologiste exposera les notions de botanique sur la plante, ses caractéristiques, son habitat, etc...

Le **Dr. Clément Proulx, dermatologue**, nous fera connaître les aspects médicaux reliés à la toxicité de la plante, en particulier, ses conséquences dermatologiques et les mesures préventives et thérapeutiques à prendre.

Le tout sera suivi d'un exercice pratique d'identification de l'**herbe à puce** dans la nature.

Réservez cette date sur votre agenda.

INVITATION À NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE ADRESSE COURRIEL

Quelques membres recevront aussi la présente édition de l'Intendant par courriel. Loin de nous l'intention de faire une duplication inutile. Il s'agit d'une période de transition jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de membres nous aient fourni leur adresse courriel. SVP, n'oubliez pas d'indiquer votre adresse courriel sur le formulaire de renouvellement ou plus simplement envoyez un courriel à : ciel@ciel.infosathse.com

MEMBRE DÉCÉDÉE

Madame Alice Mercier, de Athelstan, décédée en novembre 2009.

Madame Mercier était membre de CIEL depuis plusieurs années et a toujours appuyé nos objectifs.

Au nom de tous les membres du Centre d'intendance, nous offrons nos plus sincères sympathies à la famille

Coupon pour nouveau membre de CIEL. Nous vous invitons à remettre ce coupon à un parent ou ami.

✂-----

Inscription d'un nouveau membre

NOM.....

Cotisation:

Adresse

0 à 17 ans : 5\$

.....

18 ans et + : 10\$

Tél.....

Compagnies: 20\$

Courriel.....

Nous vous remercions de votre appui.